



## Audience intersyndicale avec le DASEN

### Questions administratives

Anney le 1<sup>er</sup> juillet 2025

### Hors classe

Nous souhaitons un bilan statistique sur l'avancement, notamment l'ancienneté de grade lors du passage à la HC, et le barème du dernier promu et de la dernière promue (au barème).

Combien de retraité·e·s sont parti·e·s à la retraite à la classe normale ?

Qu'en est-il de la mise en place d'un âge pivot ?

Est-ce que les collègues peuvent avoir les infos pour se positionner ? Pour l'instant, il semblerait que la DSDEN refuse de communiquer des informations.

Les collègues nous disent que sans infos, il y a un côté obscur.

Le DASEN demandera au recteur ce qui peut être communiqué, dans le cadre d'un consensus académique.

OS : problématiques des retraité·e·s promu·e·s (retraitables).

Volonté du ministère qu'aucun collègue ne parte en retraite sans être à la HC.

- ➔ Réponse du DASEN : Si un collègue passe à la HC, mais ne part finalement pas à la retraite, cela prive un collègue d'un passage au barème.
- ➔ Âge pivot ? Comment le fixer ? Quel âge ? Risque de mettre trop haut ou trop bas. Si trop bas, cela va bloquer les collègues qui seraient passé·e·s au barème.
- ➔ Si départ après passage HC, risque départ plus tôt donc souci de ressource humaine.
- ➔ La DSDEN va se rapprocher des autres départements qui ont mis en place ce système pour savoir quel bilan en est fait et comment le mettre en place en Haute-Savoie.
- ➔ Une vigilance particulière sera effectuée au moment de la mise en place de la campagne pour les collègues retraitables

Nous demandons à avoir une circulaire 74 sur l'avancement à la hors-classe et la classe exceptionnelle plus fournie.

### FS-SSCT (Formation spécialisée santé, sécurité et condition de travail)

Nous demandons :

- Des réunions plus régulières de la Formation Spécialisée
- un outil pour saisir les fiches en version numérique pour plus d'efficacité.

On est sûr de la souffrance au travail, les collègues ont besoin de réponse.

Secrétaire général : toutes les fiches sont traitées avant l'instance. La FS doit s'assurer du traitement de la fiche, donner des conseils si besoin (des réponses peuvent se mettre en place systématiquement), trouver des actions de prévention primaires. S'il y a urgence, le conseiller prévention intervient directement.

- Beaucoup de fiches car certaines ne relèvent pas de la SST, mais de l'IEN, de l'infirmière, du pôle ressource...
- Un document qui précise le circuit possible et recense les personnes ressources avant la fiche SST a été rédigé, il va être diffusé.
- Le travail sur le bien-être au travail sera un axe de formation

### Organisations syndicales :

Si les fiches SST se multiplient, cela témoigne de la souffrance au travail des collègues. Les situations où les collègues n'ont pas sollicité la bonne aide restent à la marge.

DASEN : la FS a été surchargée par les enquêtes suicide demandées à sa propre demande

OS : Ces enquêtes ont donné plus de travail mais sont absolument nécessaires dans des situations pareilles.

## **Temps partiel des directeurs**

Les temps partiels de droit sont accordés, car ils sont de droit, mais uniquement sur le temps d'enseignement. Donc un directeur 100% déchargé devra redevenir adjoint s'il veut son temps partiel, le temps partiel ne pouvant être accordé que sur le temps devant élève.

Temps partiel sur autorisation = > sur avis du DASEN. Il n'y aura donc pas de choix entre TP et poste, et le TP sera refusé. Les accords seront exceptionnels sur poste de direction ou des postes particuliers.

2 refus sur 17 demandes (dont 13 de droit) pour l'instant.

- Retraite progressive : pour le MEN, le directeur reste responsable à temps plein même en retraite progressive ! Cette responsabilité n'est pas partageable, car l'indemnité est non partageable. Le directeur doit revenir à l'école s'il y a urgence.

Nous pointons un souci de calendrier, car le droit à retraite progressive peut arriver en cours d'année

- C'est au MEN de répondre, pas au DASEN. Les problématiques ont été remontées au MEN.
- Le DASEN adjoint doute que les décrets d'application soient déjà sortis.
- SG : attention, il faut avoir un TP pour avoir la retraite progressive et ce n'est pas forcément accordé (voir plus haut)

Si retraite en cours d'année d'un directeur → un collègue sera nommé sur l'intérim, sur la base du volontariat, ou désigné.

## **Frais de déplacement des personnels itinérants**

Nous dénonçons que les psychologues, RASED... ne soient plus indemnisés lors d'une intervention sur une commune limitrophe. Ils ont sentiment de ne pas être considérés.

Secrétaire général : cette mesure ne cible pas les psychologues, la DSDEN a envoyé une note générique sur la réglementation qu'il doit faire respecter. C'est donc un rappel du cadre réglementaire. Selon lui, ils n'auraient jamais dû être indemnisés. Il dit ne pas être responsable de la règle, mais qu'il doit la faire appliquer. Il a d'ailleurs dû se justifier auprès des inspecteurs généraux sur ces mesures de bienveillance passées.

Maintenant il fera appliquer la règle, mais il ne demandera pas de remboursement (possibilité légale de demander le trop-perçu sur les 4 dernières années)

- La note sera établie pour tous pour créer un ordre de mission permanent, rappeler les règles en vigueur, notamment certaines mal connues.
- Travail en cours avec le rectorat sur la faisabilité du transport. S'il n'existe qu'une ligne de transport en commun le matin et une le soir, ce n'est pas possible et compatible avec les missions. Donc il

aimerait pouvoir appliquer la règle uniquement sur les zones (urbaines) avec un vrai réseau de transport en commun efficient.

- S'il y a des déplacements réguliers, il doit y avoir un ordre mission permanent avec autorisation d'utiliser le véhicule personnel ou non. Cela permettrait d'ouvrir des champs sur l'indemnisation.

Organisations syndicales : certains PsyEN estiment passer 80% de leur temps de travail pour donner un avis sur les notifications MDPH. C'est énorme et ne laisse que 20% pour le reste du travail. C'est un véritable problème vu le nombre croissant demande d'AESH.

Il y a un fort besoin de maitres E avec insuffisamment de postes, cela augmente donc le travail des psy-EN.